

Paul Bouchet, avocat et compagnon du mouvement syndical

Enfant d'une famille de Marcilly-le-Châtel, au cœur du Forez, Paul Bouchet était né à Saint-Étienne en 1924. Il est décédé le 25 mars (*Le Monde* du 30 mars 2019) à Saint-Just-sur-Loire (Loire), et a été inhumé le 31 dans le parc du hâteau de Goutelas-en-Forez (Marcoux, Loire).

Engagé très jeune dans la Résistance à l'occupant nazi et au régime de Vichy (réseau « Témoignage chrétien », Armée secrète puis Forces françaises de l'intérieur, nées de l'unification de cette dernière et des FTP), il entreprit, après la Libération, des études de droit à Lyon. Marqué par son expérience depuis 1940 et attaché au programme du Conseil national de la Résistance (*Les jours heureux*), Paul Bouchet fut l'un des pionniers du syndicalisme étudiant, l'un des constructeurs de « la grande UNEF » (celle fondée par la Charte de Grenoble de 1946 : « L'étudiant est un jeune travailleur intellectuel ») et de la « prévoyance sociale » étudiante. Il se lança ardemment dans la tentative de constitution d'une internationale étudiante solidaire et active (l'Union internationale des étudiants, établie à Prague), qui devait bientôt se briser sur l'écueil de la « guerre froide ».

Paul Bouchet, que la maladie puis son engagement combattant avaient privé de la possibilité de préparer l'École normale supérieure dont il rêvait depuis sa découverte des humanités gréco-latines, se voua sans passion à l'étude du droit afin d'embrasser la carrière d'avocat. Une carrière qu'il entreprit au sein d'un barreau de Lyon alors peuplé de rejetons d'une bourgeoisie traditionnelle mais en refusant d'emblée tout conformisme. Au point d'inaugurer l'exercice collectif de cette profession jusqu'alors farouchement individualiste, dans un rapport difficile avec cette tradition, sinon avec les règles déontologiques qu'elle fondait. Mais aussi de se vouer, dans l'activité judiciaire ou juridique, à des causes plutôt dédaignées à l'époque ou clairement militantes. Paul est bientôt devenu l'un des plus emblématiques avocats de salariés, de syndicats ouvriers, de comités d'entreprise, de militants anti-colonialistes et de combattants pour l'indépendance de leur pays (notamment à l'époque de la guerre d'Indochine, et plus encore pendant la guerre d'Algérie).

Le groupe constitué avec Yves Berger, Jean Delay, Jean Bonnard, Marie Franceschini, Robert Guillaumond devait devenir, en 1969, la première société civile professionnelle d'avocats. Une « entreprise » animée de fortes convictions, toujours à la pointe de l'innovation utile, réputée en matière de droit du travail et de droit pénal, certes, mais aussi de droit rural, de droit économique et de droit administratif. Plaisant couronnement d'une trentaine d'années au sein d'un barreau dont la modestie de son installation de jeune stagiaire avait failli le faire écarter, Paul Bouchet allait être élu bâtonnier en 1979, et rallier l'immense majorité de ses confrères, toutes opinions confondues, à ses projets de conquête d'un surcroît d'indépendance (supportée et symbolisée par l'édification, par les avocats eux-mêmes, de la Maison des avocats de la rue Saint-Jean), de « défense de la défense » et de développement de la solidarité des avocats français avec les victimes de toutes les répressions à travers le monde.

Paul Bouchet avait aussi compté, dès les années 50, parmi les plus ardents soutiens de la vie culturelle lyonnaise, du théâtre notamment, dont les figures se nommaient Roger Planchon, Patrice Chéreau, Marcel Maréchal. Mais sa gloire singulière, sur le plan culturel aura été de lancer, fin 1961, l'impensable entreprise de relèvement de la ruine du Château de Goutelas, haut-lieu de la Renaissance en Forez, au pays de *L'Astrée*. Une entreprise animée, non par le simple amour des vieilles pierres, mais par le projet d'édifier un « centre de rencontres *inter-culturelles* », grâce au travail commun et bénévole de femmes et d'hommes d'horizons divers faisant advenir entre eux « l'amalgame (...) seul à même de faire face aux événements cruciaux de l'histoire ». « *Amalgame* », appliqué aux relations entre « des personnes que rien ne prédisposait à se rencontrer et à œuvrer ensemble », le terme lui était cher : « rassembler non seulement (ses) capacités physiques, mais aussi (ses) cultures, (ses) intelligences et (ses) avoir-faire de toutes sortes, pour devenir plus forts en humanité, tout comme l'acier devient incassable et inoxydable grâce à l'amalgame de ses composants » (*Mes sept utopies*, avec Lucien Duquesne, Les Éditions de l'Atelier, 2010, p. 95). Le travail bénévole qui porta la

renaissance de Goutelas fut celui de paysans, d'ouvriers, d'étudiants, pour la plupart engagés dans l'action syndicale, autant que de « travailleurs intellectuels ».

Premier président du Centre culturel constitué dès les premiers temps de l'aventure, Paul est resté « l'âme » du lieu. De cet endroit où se sont rencontrés, pour tant de débats et de recherches, des avocats (pour leur formation continue ou pour discuter des problèmes de la profession), des magistrats (les rencontres annuelles du Syndicat de la magistrature, fondé en juin 1968, pendant près de vingt ans), des universitaires juristes et politistes (ceux du mouvement « Critique du droit » puis du Centre de recherches critiques sur le droit de l'Université de Saint-Etienne, dont Paul et ses associés historiques ont soutenu la démarche ; les doctorants en droit pénal et sciences criminelles réunis par Mireille Delmas-Marty et quelques-uns de ses collègues progressistes ; les doctorants en droit social et leurs encadrants réunis chaque année pour des séminaires initiés à partir de l'Institut d'études du travail de Lyon et de l'Université Paris-Nanterre, etc.). Mais où se sont aussi réunis maintes fois et continuent à se retrouver, pour échanger et transmettre, des savants de disciplines variées, des artistes et des artisans d'art. Ce Goutelas qui propose des débats sur des questions de société, avec le concours toujours bénévole d'experts qui deviennent aussitôt des amis de « la maison ». Ce Goutelas qui figure désormais parmi la quinzaine de Centres culturels de rencontre reconnus par le ministère de la Culture, avec un programme « Humanisme, droit et création » si étroitement lié à son histoire et au long demi-siècle écoulé depuis son relèvement !

Après la fin de son bâtonnat, Paul Bouchet a été membre de la commission de réforme du code pénal constituée par le garde des Sceaux Robert Badinter, puis président du Fonds d'action sociale et conseiller spécial de la ministre des Affaires sociales Georgina Dufoix, avant de rejoindre le Conseil d'État au tour extérieur. Conseiller d'État réputé pour son dynamisme et son ardeur à la tâche (son rapport de 1991 sur la réforme de l'accès au droit et à la justice a préparé une importante réforme), il a aussi présidé la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, avant d'être le premier président de la Commission de contrôle des interceptions de sécurité. La retraite lui a permis de se jeter dans la bataille contre la grande pauvreté, notamment en acceptant de succéder à Geneviève Anthonioz-de Gaulle à la présidence d'ATD Quart Monde en 1998, puis en œuvrant au sein du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées pour la consécration d'un « droit au logement opposable ».

Nous voudrions insister ici sur le lien que Paul Bouchet a entretenu avec le mouvement ouvrier dans le cadre plus large d'un engagement, ardent mais toujours vigilant, pour la transformation de notre société dans le sens d'une démocratie approfondie, d'une économie libérée de la tyrannie du profit, et de l'égalité de toutes et tous. Un lien venu de loin, ainsi qu'il l'a rappelé naguère : « J'avais décidé de devenir avocat afin de poursuivre mon engagement dans les luttes sociales et donner un prolongement aux utopies qui m'avaient porté durant la Résistance et au travers du syndicalisme étudiant. Faire le choix d'un prospère cabinet parisien aurait été un choix de notabilisation ; or, mon objectif était de me mettre à l'écoute de ceux pour qui le mot justice n'évoque pas d'abord l'institution, le 'système judiciaire', mais l'immense espoir d'être respectés en droit et en dignité » (ouvrage précité, p. 59).

Paul s'est rapidement spécialisé en droit du travail, au service de salariés et d'organisations syndicales CGT ou CFDT, ou de comités d'entreprise animés par ces dernières. Sur le plan judiciaire, mais aussi sur celui de l'activité juridique et celui de la formation (il a été à l'origine, avec Madeleine Grawitz, professeur de droit public et sciences politiques, de la création, en 1963, du Centre d'éducation ouvrière de l'Université de Lyon, aujourd'hui Institut de formation syndicale de l'Université Lumière Lyon 2). Jusqu'à son éloignement de la profession d'avocat au début des années 80, il a été une figure majeure de la justice prud'homale, à Lyon et ailleurs, et des combats juridiques du monde syndical devant d'autres juridictions civiles comme des juridictions pénales ou des juridictions disciplinaires. Acteur de maintes « luttes juridiques » au service des salariés, Paul Bouchet a œuvré à des changements jurisprudentiels (par exemple en matière de réintégration des « délégués »

illégalement licenciés, avec l'affaire Fleurence notamment, ou de protection de l'exercice du droit de grève), mais aussi d'initiatives sur le terrain de l'accès au droit en un temps où l'on n'en parlait guère (songeons à la création de permanences juridiques au titre des « œuvres sociales » de comités d'entreprise ou d'établissement). Il a été un modèle pour nombre de ses confrères, plus jeunes ou non.

Son action, d'ailleurs, n'avait pas tardé à s'étendre à la défense des intérêts des agriculteurs – des « paysans-travailleurs » - et d'organisations syndicales de ce secteur (à la lumière des analyses d'un petit ouvrage co-écrit avec son associé Robert Guillaumond : *La propriété contre les paysans*, Cerf, 1972). Il s'est aussi attaché au syndicalisme des professionnels du droit, comme membre du Syndicat des avocats de France (SAF) ou en tant qu'avocat du Syndicat de la magistrature.

Paul Bouchet a été un acteur de la Résistance, du combat pour l'émancipation des peuples colonisés, des luttes pour une justice sociale tendant à une démocratie économique et sociale digne de ce nom. Après tant d'autres, et avec un éclat particulier, il lègue aux nouvelles générations un corps de convictions et d'exemples d'actes posés avec courage, discernement et une profonde humanité. Avec sa disparition une page se tourne, mais que ne s'effacent pas celles du livre d'histoire qu'il a contribué à écrire !

Pierre Héritier* et Antoine Jeammaud**

**Ancien responsable de la CFDT, co-fondateur du Forum syndical européen, fondateur de Lasaire*

*** Ancien professeur de droit aux Universités de Saint-Etienne et Lyon 2, co-fondateur de « Critique du droit », administrateur du Centre culturel de Goutelas*